



 **SYTRAL**

## DOSSIER DE PRESSE

Date : **SEPTEMBRE 2006**

Objet : **Bilan sur les Plan de Déplacements d'Entreprise -  
Plan de Déplacements d'Administration**

La **liberté**, c'est d'aller où on veut, quand on veut. **SYTRAL**.

**Contact presse**

SYTRAL – Sylvie Antoina – Téléphone : 04 72 84 58 14 – Fax : 04 78 54 53 76 - E-mail : [antoina@sytral.fr](mailto:antoina@sytral.fr)



## **1 - Le cadre législatif des Plans Déplacements Entreprise (PDE) /Plan Déplacements Administration (PDA)**

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000 a développé le concept des Plans de Déplacements Entreprise ou d'Administration qui vise à aborder de manière globale la question de tous les déplacements liés à une structure. Conformément à cette loi, le SYTRAL, autorité organisatrice de transports urbains de l'agglomération lyonnaise, propose des dispositifs PDE/PDA.

Les entreprises privées ou publiques du périmètre des transports urbains, peuvent mettre en place un Plan de déplacements. Et si elles comptent plus de neuf salariés (assujetties au versement transport, taxe perçue par le SYTRAL), elles peuvent signer une convention de partenariat avec le SYTRAL.

Depuis septembre 2002, le SYTRAL avec l'ADEME et Keolis Lyon ont mis en place un partenariat novateur afin de proposer et promouvoir des PDE/PDA au sein de l'agglomération lyonnaise en offrant de nombreux avantages tant pour l'employeur que pour les salariés.

Ainsi des solutions globales sont proposées aux établissements, de la définition d'une démarche à son suivi en passant par sa mise en œuvre afin de modifier durablement les habitudes de déplacement des salariés en favorisant l'usage des modes alternatifs à la voiture particulière (transports en commun, vélo, marche à pied...).

Il s'agit d'un enjeu majeur puisque dans l'agglomération plus de 700 000 déplacements mécanisés sont effectués chaque jour pour un trajet domicile-travail, environ 600 000 en voiture particulière, soit plus de 80 % en voiture.

Prolongeant les actions prévues par le Plan des Déplacements Urbains, les PDE/PDA permettent aux entreprises de participer au rééquilibrage des déplacements dans l'agglomération en proposant à leurs salariés des solutions alternatives à la voiture particulière.

Un bilan est systématiquement effectué au bout de 6 mois.

## **2 - Les PDE - PDA, un partenariat « gagnant-gagnant »**

En limitant l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail et déplacements de service, les PDE/PDA aboutissent à l'instauration d'un partenariat « gagnant –gagnant ».

Pour l'entreprise ou l'administration, les PDE/PDA présentent de nombreux avantages, comme limiter les places de stationnement, et donc leur coût, diminuer des accidents de trajet des salariés (et donc des arrêts maladie etc...), rationaliser les dépenses de transport (véhicules de service, remboursement de frais...), améliorer l'accessibilité du site pour les visiteurs et valoriser l'image de l'établissement par cette démarche citoyenne et sociale.

La collectivité bénéficie également des effets du dispositif qui encourage le transfert modal avec de réelles alternatives, grâce à la diminution des nuisances du transport individuel mécanisé (bruit, pollution), la réduction du nombre des accidents de la circulation et la fidélisation des habitants de l'agglomération aux transports en commun.

Parmi les avantages pour les salariés, on peut noter la diminution des dépenses de transport en commun grâce aux abonnements préférentiels City Pass PDE (réduction de 25 % ou de 50 %), l'envoi de l'abonnement sur le lieu de travail (pas de déplacement, ni de temps d'attente en agence), 1 heure de vélo'v gratuite (au lieu d'une demie heure) à chaque utilisation, le stationnement gratuit dans les parcs relais du réseau ainsi que la réduction des risques d'accidents, de la fatigue et du stress sur les trajets domicile-travail.

---

### **Contact presse**

SYTRAL – Sylvie Antoina – Téléphone : 04 72 84 58 14 – Fax : 04 78 54 53 76 - E-mail : antoina@sytral.fr



### 3 - Le rôle du SYTRAL et de Keolis Lyon : du diagnostic aux réalisations

A travers de multiples actions, le SYTRAL et Keolis Lyon proposent une aide concrète à la mise en place d'un PDE/PDA.

Dans un premier temps, une entreprise ou une administration souhaitant initier un PDE PDA peut engager une démarche complète de PDE, après en avoir validé les principes avec l'ADEME.

Cette démarche est ensuite structurée avec l'aide d'un cabinet extérieur spécialisé, dont l'intervention peut faire l'objet d'une aide financière de l'ADEME. Une enquête est réalisée en interne par l'entreprise et décrit les pratiques de déplacements des salariés.

Ce bureau d'études établit alors un diagnostic des déplacements pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Le SYTRAL et Keolis Lyon interviennent ensuite, en proposant une assistance (définition d'un tarif PDE spécifique le cas échéant, information des salariés sur les possibilités de déplacements offertes par le réseau TCL...).

Au terme du diagnostic, les entreprises ou administrations pourront envisager les actions à mettre en place afin de limiter le recours de leurs salariés aux véhicules personnels et d'inciter les salariés au transfert vers d'autres modes de déplacements.

Ces actions pourront concerner : la promotion de la marche à pied pour les déplacements de proximité, la restriction des places de stationnement avec des priorités d'attribution (personnes à mobilité réduite, femmes enceintes et jeunes mamans...), la création d'une centrale de co-voiturage, le prêt de vélos et un lieu spécifique de stationnement, le développement de l'usage des transports en commun...

### 4 - Les actions « transport en commun »

Les PDE/PDA ou le diagnostic personnalisé permettront de faire apparaître une première série d'actions possibles qui porteront sur la mise en valeur de l'offre TCL, la tarification PDE et les actions d'accompagnement.

La réalisation de diagnostics personnalisés, la mise place de « Points Information » en entreprise, la mise à disposition de moyens d'information (plans, guides tarifaires, fiches horaires, parcs relais...) et/ou connexion du site TCL sur les réseaux intranet des entreprises, la recherche de solutions alternatives pour les salariés hors PTU, l'accompagnement lors du premier trajet avec un agent TCL.

Deux formules tarifaires sont possibles dans le cadre d'un conventionnement spécifique.

Un abonnement permanent « City Pass PDE 25% », offrant une réduction d'environ 25% par rapport à l'abonnement City Pass Classique (32.80€/mois /salarié sur 11 mois au lieu de 44 € au 1/04/2006). Cette réduction de 11.20 €\* est financée au tiers par le SYTRAL (3,75 €) et aux deux tiers par chaque entreprise partenaire (7,45 €).

Un abonnement « City Pass PDE 50% », offrant une réduction voisine de 50%. Le financement SYTRAL reste identique à la première formule et l'entreprise complète par une réduction supplémentaire. Le salarié s'acquitte lui du montant de 22 € sur 11 mois au 1/04/2006.

---

#### Contact presse

SYTRAL – Sylvie Antoina – Téléphone : 04 72 84 58 14 – Fax : 04 78 54 53 76 - E-mail : antoina@sytral.fr

## 5 – Les entreprises ou administrations signataires de PDE ou PDA

Plus de 6000 personnes (sept.2006) bénéficient de l'abonnement "City Pass PDE" mensuel dans le cadre du Plan de déplacements de leur entreprise.

Au total, 60 structures (47 entreprises, 11 administrations et 2 associations) de l'agglomération lyonnaise ont signé une convention de PDE / PDA avec le SYTRAL.

En 2005, 14 % des abonnés City Pass PDE étaient de nouveaux clients. Et parmi eux, 9% étaient auparavant utilisateurs de la voiture pour leurs déplacements domicile travail.

36 % des abonnés City Pass PDE étaient déjà clients TCL mais avec des tickets.

**Donc 50 % des abonnés City Pass PDE sont de nouveaux abonnés TCL.**

## 6 - Signataires de PDE-PDA avec les dates de démarrage de leur contrat (liste non exhaustive)

France Telecom mars - octobre 2003

Semaly -mai 2003

DRCCRF- octobre 2003

Framatome - novembre 2003

Keolis -juin 2004

EDF Réseau de Distribution - septembre 2004

DDE - septembre 2004

DRE- septembre 2004

Service de Maintien à Domicile -septembre 2004

IDRAC - septembre 2004

Direction des services fiscaux du Rhône - octobre 2004

EDF Septen - octobre 2004

Gaz de France - avril 2005

Ville de Lyon - avril 2005

Préfecture du Rhône -avril 2005

Sanofi Pasteur / Biomérieux (marcy l'étoile) - mai 2005

Bosch - juin 2005

Mutualité Sociale Agricole - juillet 2005

Direction des Douanes - juillet 2005

GIHP - septembre 2005

Grand Lyon - octobre 2005

Université Lyon 2 - octobre 2005

Hôtel Hilton - octobre 2005

Cete de Lyon- octobre 2005

Biomérieux (Craponne) – novembre 2005

Conservatoire National de Région de musique et de danse - janvier 2006

La Poste « courrier »- janvier 2006

La Poste « relations grand public » - janvier 2006

Conservatoire régional de musique de Lyon – janvier 2006

DIREN – février 2006

Agence d'urbanisme – février 2006

SDIS (pompiers) – mars 2006

crédit immobilier Foncier – avril 2006

Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération – mai 2006

Cliniques J. D'arc, St Jean, Ste Anne Lumière – mai 2006

Centre de gestion du Rhône – juin 2006

GIERSA Coparly – juillet 2006

### Contact presse

SYTRAL – Sylvie Antoina – Téléphone : 04 72 84 58 14 – Fax : 04 78 54 53 76 - E-mail : antoina@sytral.fr



## 7 - Les perspectives en 2007

Des multiples contacts ont été pris avec des structures intéressées par le dispositif parmi lesquelles : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), EDF Métropole, rectorat, OPAC du Grand Lyon....

Le produit City pass PDE séduit du fait du coût et des contraintes de stationnement de plus en plus importants, de l'image citoyenne et environnementale véhiculée, de la médiatisation, du bouche à oreille.

## 8- Quelques chiffres sur les déplacements pour motifs professionnels dans l'agglomération lyonnaise

### Une part non négligeable de la mobilité individuelle motorisée

Dans l'agglomération lyonnaise, les déplacements pour motifs professionnels représentent 24% des déplacements en voiture particulière qui totalisent 2,4 millions de déplacements par jour. Le taux d'occupation des véhicules pour un trajet domicile-travail est de 1,19 personne.

Même si ces déplacements ne sont pas majoritaires (24% des déplacements mécanisés) ils ont un effet structurant sur le gabarit des voiries, la desserte en transports publics et les comportements individuels.

En effet, une personne qui doit utiliser son véhicule personnel chaque jour pour aller travailler a de fortes chances de l'utiliser pour l'ensemble de ses déplacements.

### Des impacts économiques et sociaux importants

Les déplacements en voiture sont par ailleurs facilités par des possibilités de stationnement sur le lieu de travail, gratuit dans plus de 90% des cas. Pourtant, une place de parking en surface représente, pour l'entreprise, un investissement de 1 500 € à 2 500 € pour 25m<sup>2</sup>.

Le budget annuel automobile pour une voiture particulière était, en 2005, de 6100 €.

Un automobiliste qui habite à 20 kilomètres de son lieu de travail dépense 3000€/an pour aller travailler.

Enfin, les accidents de circulation sont la première cause d'accidents mortels parmi les accidents du travail et de trajet (57%). Pour un accident lié à un déplacement, la durée moyenne d'arrêt de travail est deux mois.

---

#### Contact presse

SYTRAL – Sylvie Antoina – Téléphone : 04 72 84 58 14 – Fax : 04 78 54 53 76 - E-mail : antoina@sytral.fr